

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1569

31 juillet 2010

# **SOMMAIRE**

Cordea Savills Italian Opportunities No. 2	Kaupthing Life & Pension, Luxembourg	
S.C.A., SICAV-SIF	S.A	
Cordea Savills Italian Opportunities No. 2	KK Holdings S.à r.l	:67
S.C.A., SICAV-SIF	KNEIP Fund Distribution Support S.à r.l.	
Eosfin S.A		02
Financière Longwy S.A	Kritsa Investments S.A	
<b>GDL IMOVEST S.A</b>	Kritsa Investments S.A 753	
Gec Europe S.A	Kritsa Investments S.A 753	
Gec Europe S.A	Kritsa Investments S.A 753	11
GEC Management S.à r.l	LAURENTY Luxembourg S.à r.l 752	82
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à	Lizo S.A	183
r.l	Lizo S.A	287
Global Tobacco Corporation SA75266	Lux-Asset Management S.A	287
Goa S.A	Luxembourg Pension Fund	02
Group Arte de Qualitate	LYXOR CTA Diversified Fund752	287
Group Arte S.A	Madidi S.A	90
Hacinson Building S.A	Magliaso Capital S.à r.l	03
Hacinson Building S.A 75278	Marathon Investment Fund	
Hacinson Building S.A 75273	Men Invest	91
Hacinson Building S.A 75273	Mercuria Independent Risk Solutions S.A.	
Helios		279
I.C. Dom-Com S. à r.l	Nordea Investment Funds S.A 752	91
Ilaz Investment S.A	Notane Invest Sàrl	<b>78</b>
Immobilière Mühlenbach S.A	ORDINA Luxembourg SA752	90
Immo & Conseil S.A	Oyster I Holdco S.à r.l	91
Information Presse et Communication Eu-	Pfizer International Luxembourg S.A 752	
rope S.A	Predicare S.à r.l	
ING Private Capital Management S.A 75282	St. Modwen Properties IV S.à r.l 752	
International Power S.A 75282	Vandemoortele International Reinsurance	
Investeam	Company 753	12
Jans-1 S.à r.l	Vostok S.à r.l	
Kaiserkarree Sàrl 75288		



# Global Tobacco Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.447.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du Mardi 08.06.10 à 12h00 pour:

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 08 juin 2010, que les actionnaires ont décidé de:

- nommer Monsieur Cédric LANG, né le 12/01/1978 à Paris, France, domicilié 15, rue Astrid, L-1143 LUXEMBOURG au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010073146/14.

(100085040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Goa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.658.

Extrait des résolution prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 3 juin 2010

Monsieur Angelo TENTORIO, entrepreneur, 16, Santa Lucia, I-24100 Bergamo, est nommé nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

GOA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010073147/15.

(100084878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 11 juin 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010073142/13.

(100085115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Gec Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.035.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 11 juin 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010073140/12.

(100085117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



#### KK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.710.

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Mr Krzysztof KLICKI, company's director, residing at 29 Otrocz, 25-332 Kielce (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23,rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated on 19 May 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of KK HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 18 <sup>th</sup> of December 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 101 of January 16 <sup>th</sup> , 2009. The Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 October 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2215 on November 12 <sup>th</sup> 2009;
  - that the sole shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to change the current two classes of shares (the class A and the class B shares) into five hundred (500) class A shares, FORTY (40) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, five hundred (500) class D shares, eight hundred (800) class E shares and eight hundred (800) class F shares.

#### Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of twenty-four thousand Euros (EUR 24,000) to bring it from its present amount of ninety-one thousand Euros (EUR 91,000) to one hundred fifteen thousand Euros (EUR 115,000) by the creation and issuance of nine hundred sixty (960) new class G shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

#### Subscription -payment

The sole shareholder declares to subscribe the nine hundred sixty (960) new class G shares and to fully pay them up by contribution in cash of a total amount of ONE HUNDRED THOUSAND Polish Zloty (PLN 100,000), corresponding at TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED NINETY ONE EUROS EIGHTY CENTS (EUR 24,491.80) on basis of the exchange rate dated May 19  $^{\rm th}$ , 2010, being 4.0830 Polish Zloty for 1.- Euro.

The amount of TWENTY-FOUR THOUSAND EUROS (EUR 24,000) shall be transferred to the share capital account and the surplus, being FOUR HUNDRED NINETY-ONE EUROS EIGHTY CENTS (EUR 491.80) shall be transferred to the share premium account.

The total amount of ONE HUNDRED THOUSAND Polish Zloty (PLN 100,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

- "Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at ONE HUNDRED FIFTEEN THOUSAND EUROS (115,000.-EUR) represented by
  - FIVE HUNDRED (500) class A shares
  - FORTY (40) class B shares
  - ONE THOUSAND (1,000) class C shares
  - FIVE HUNDRED (500) class D shares
  - EIGHT HUNDRED (800) class E shares
  - EIGHT HUNDRED (800) class F shares
  - NINE HUNDRED SIXTY (960) class G shares

with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each, all fully paid-up.



The features of the different classes of shares are outlined in the present Articles.

The proceeds relating to the issue of each class of shares as well as any other proceeds, including unallocated and non distributed proceeds as at the date of creation of the relevant class of shares (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment, as defined below) relating to such class of shares (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the investment established in respect of the relevant class of shares (each a Targeted Investment).

Consequently, each class of shares shall be linked to a particular Targeted Investment. For each class of shares, the board of managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of shares. For this purpose, the board of managers shall prepare a set of analytical accounts for each class of shares.

The net asset value of each class of shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of shares and by deducting all liabilities allocated to that class of shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same class of shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such expense shall be allocated to all the classes of shares in proportion to their representation of the share capital of the Company.

In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts (each a Share Premium Account), one for each class of shares, into which any premium paid on any class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Share Premium Accounts are at the free disposal of the shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company shall also have freely available reserve accounts (each, a Reserve Account), one for each class of shares, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Reserve Accounts are at the free disposal of the shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the applicable legal principles and the present Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the nominal value of such class of shares plus the amount of the funds allocated to the relevant Share Premium Account and the amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, and (ii) secondly, to any funds arising from each Specific Asset (as defined under clause 17) connected to such class of shares at the disposal of the Company in excess of the amounts under (i) above to the extent that they are freely distributable in accordance with the Law and the Articles as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the sum of such amounts being the Cancellation Value). Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company to the relevant shareholder"

#### Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 17 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**"Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance is at the disposal of the shareholders. The general meeting of the shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

Each class of shares shall confer to the holder(s) thereof the right to participate in profits of the Company arising from any asset whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has a direct or indirect interest), is linked to such class of shares in the conditions determined by the board of managers, was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to such class of shares (such asset being a Specific Asset in relation to such class of shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding class of shares (and to no other class of shares).

Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each class of shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a Specific



Profit and Loss Account). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

The balance of each Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve Account.

If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the Share Premium Account corresponding to the class of shares concerned, as well as out of the Reserve Account corresponding to the class of shares concerned only to the holders of the specific shares concerned.

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends on each class of shares to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 17 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or these articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

The payment of interim dividends is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (EUR 1,800).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt et un mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

# A COMPARU:

Monsieur Krzysztof KLICKI, administrateur de sociétés, demeurant à 29 Otrocz, 25-332 Kielce (Pologne),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société KK HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 16 janvier 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2215 du 12 novembre 2009;
  - Qu'il a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de changer les deux classes de parts sociales actuelles (les parts sociales de classe A et de classe B), en cinq cents (500) parts sociales de classe A, quarante (40) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales



de classe C, cinq cents (500) parts sociales de classe D, huit cents (800) parts sociales de classe E et huit cents (800) parts sociales de classe F.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt quatre mille Euros (EUR 24.000) pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT- ONZE MILLE EUROS (EUR 91.000) à un montant de CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000.- EUR) par la création et l'émission de neuf cent soixante (960) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

#### Souscription - paiement

L'associé unique déclare souscrire les neuf cent soixante (960) parts sociales de classe G nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces d'un montant total de CENT MILLE Zloty Polonais (PLN 100.000) correspondant à VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS QUATRE VINGT CENTS (EUR 24.491,80) sur base du taux de change du 19 mai 2010, étant de 4,0830 Zloty Polonais pour 1.- Euro,

Le montant de VINGT QUATRE MILLE EUROS (EUR 24.000) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS QUATRE VINGT CENTS (EUR 491,80) est versé dans le compte prime d'émission.

Le montant total CENT MILLE Zloty Polonais (PLN 100.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Art. 6. Le capital est fixé à CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000.- EUR) représenté par

CINQ CENTS (500) parts sociales de classe A,

QUARANTE (40) parts sociales de classe B,

MILLE (1.000) parts sociales de classe C,

CINQ CENTS (500) parts sociales de classe D,

HUIT CENTS (800) parts sociales de classe E,

HUIT CENTS (800) parts sociales de classe F

NEUF CENT SOIXANTE (960) parts sociales de classe G, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales sont détaillées dans les présents statuts.

Les produits relatifs à l'émission de chaque part sociale spécifique ainsi que tout autre produit, y compris les produits non alloués et non distribués à la date de création des parts sociales spécifiques (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe spécifique (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou des classes spécifiques concernée(s) (chacun, un Investissement Visé).

Par conséquent, chaque classe spécifique sera liée à un investissement visé particulier.

Pour chaque classe spécifique, le conseil de gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe spécifique concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié a chaque classe spécifique. A cette fin, le conseil de gérance établira des comptes analytiques pour chaque classe spécifique.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de parts sociales (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l' Investissement Visé et tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de parts sociales et en déduisant tout le passif lié à cette classe de parts sociales tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe spécifique que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe spécifique concernée

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une classe particulière de parts sociales, une telle dépense sera répartie entre les classes de parts sociales au prorata de leur représentation dans le capital social de la Société

En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque classe spécifique, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute classe spécifique sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.



La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, un Compte de Réserve), un pour chaque classe spécifique, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une classe spécifique, cette classe spécifique donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale des parts sociales spécifiques plus le montant de la prime d'émission allouée à cette classe spécifique dans le Compte de Prime d'Emission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 17) lié à ladite classe spécifique à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous le (i) ci-dessus dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et aux présents Statuts, ainsi qu'il en a été déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des bilans intérimaires correspondants (la somme de ce montant étant la Valeur d'Annulation). Après le rachat et l'annulation des parts sociales spécifiques concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société à l'associé correspondant.»

#### Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

**«Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la limite de dix pour cent (10%) n'est plus atteinte.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'assemblée générale des associés allouera les profits et pertes comme suit:

Chaque classe spécifique conférera au(x) détenteur(s) de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif, lié à ladite classe spécifique dans les conditions déterminées par le conseil de gérance, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt), a été financée (entièrement ou partiellement) à partir des produits de la souscription à cette classe spécifique (cet actif étant l'Actif Spécifique rattaché à cette classe spécifique) et toutes les pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la classe spécifique correspondante (et à aucune autre classe spécifique).

Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux classes spécifiques pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le Compte de Résultat Spécifique). Toutes les dépenses et revenus liés à un Actif Spécifique doivent être crédités ou débités du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

Le solde de chaque Compte de Résultat Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, les soldes créditeurs des Comptes de Résultat Spécifiques doivent être utilisés à cet effet. Dans la mesure du possible, cette réserve devra être constituée ou augmentée par prélèvement sur chaque Compte de Résultat Spécifique en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultat Spécifique par rapport aux profits apparaissant sur les comptes annuels.

Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au (x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultat Spécifique à partir du Compte de Prime d' Emission correspondant à la classe spécifique concernée et ainsi qu'à partir du Compte de Réserve correspondant à la classe spécifique concernée,uniquement aux propriétaires des parts sociales spécifiques concernées.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur chaque classe spécifique aux Associés avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 17 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et les sommes devant être allouées à la réserve établie en vertu de la loi ou de ces statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits réellement réalisés doivent être remboursées par les Associés.

Le paiement de dividendes intérimaires n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 1.800).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph.AFLALO, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010 Relation: LAC/2010/23065 Reçu:soixante-quinze euros75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010080323/294.

(100091344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### Financière Longwy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 121.307.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073121/10.

(100085189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Group Arte de Qualitate, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 364.000,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 50.187.

# **EXTRAIT**

La gérance communique que le siège social de la société sera transféré du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Group Arte S.A.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2010073137/15.

(100085016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# GDL IMOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 110.369.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 juin 2010. GDL IMOVEST S.A. Société anonyme

Signature Mandataire

Référence de publication: 2010073138/14.

(100085439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

## Gec Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.035.

L'administrateur unique la société anonyme VALON S.A. ainsi que le commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. se dont démis de leurs fonctions respectives en date du 11 juin 2010.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour GEC EUROPE S.A.

Société anonyme

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010073141/15.

(100085119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Group Arte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 55.956.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 14 mai 2010 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010073149/14.

(100085008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Hacinson Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.144.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat. Le 8 juin 2010. Marc KOEUNE.

Référence de publication: 2010073156/10.

(100084883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Hacinson Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.144.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat. Le 8 juin 2010. Sébastien GRAVIERE.

Référence de publication: 2010073157/10.

(100084887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



# VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 123.449.

In the year two thousand and ten, the fourth day of June,

before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VTS Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.449 (the Company). The Company has been incorporated on December 20, 2006 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 360 dated March 13, 2007.

The Meeting is chaired by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as Secretary Mrs Lucie Ribeiro, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as Scrutineer Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that one million (1,000,000) shares, having a nominal value of two euro (EUR 2), and representing the entire share capital of the Company, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

- II. The agenda of the Meeting is the following:
- 1. Acknowledgement of the report established by HRT Révision, an independent auditor in Luxembourg (réviseur d'entreprises), to be dated in or around May, 2010 (the Report);
- 2. Increase of the share capital of the Company by the issuance of two hundred fifty thousand (250,000) new shares having a nominal value of two euro (EUR 2) and having the same rights as the existing shares;
- 3. Approval of Euroheat Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.712 (the Subscriber) as new shareholder of the Company and subscription to newly issued shares in the Company;
- 4. Subscription to and payment for the two hundred fifty thousand (250,000) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind of an aggregate amount of the euro equivalent to twenty-one million eight hundred ninety-nine thousand five hundred twenty four point zero two polish zloty (PLN 21,899,524.02) at the exchange rate PLN/EUR published by the European Central Bank on the day before the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company resolving on its share capital increase, consisting in the two thousand and two hundred (2,200) shares held by the Subscriber in the share capital of Euroheat HQ sp. z o.o., a limited liability company registered and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Łu ycka 6b, 81-537 Gdynia and registered under number KRS 0000144190 (the Euroheat HQ Shares);
  - 5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;
- 6. Amendment of the register of shareholders the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Citco C&T (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company; and
  - 7. Miscellaneous.
  - III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges the Report.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million euro (EUR 2,000,000) represented by one million (1,000,000) shares having a nominal value of two euro (EUR 2) each to two million five hundred



thousand euro (EUR 2,500,000), by the issuance of two hundred fifty thousand (250,000) new shares having a nominal value of two euro (EUR 2) and having the same rights as the existing shares.

#### Third resolution

The Meeting resolves to approve the opportunity for the Subscriber to become a new shareholder of the Company and to subscribe to newly issued shares in the Company.

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### Subscription – Payment

The Subscriber, here represented by Arlette Siebenaler, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for the two hundred fifty thousand (250,000) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2), and to fully pay them up by a contribution in kind of an aggregate amount of the euro equivalent to twenty-one million eight hundred ninety-nine thousand five hundred twenty four point zero two polish zloty (PLN 21,899,524.02) at the exchange rate PLN/EUR published by the European Central Bank on June 3, 2010 (i.e. PLN 4.0705 to EUR 1), i.e. five million three hundred eighty thousand fifty seven euro and forty-nine eurocents (EUR 5,380,057.49), consisting in the Euroheat HO Shares.

Such contribution in an aggregate amount of five million three hundred eighty thousand fifty seven euro and forty-nine eurocents (EUR 5,380,057.49) made to the Company is to be allocated as follows:

- five hundred thousand euro (EUR 500,000) to the share capital account of the Company; and
- four million eight hundred eighty thousand fifty-seven euro and forty-nine eurocents (EUR 4,880,057.49) to the share premium account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Euroheat HQ Shares has been produced to the undersigned notary through (i) a management certificate issued by the management of the Subscriber on June 3, 2010 (the Certificate) and (ii) the Report dated June 3, 2010.

It results from the Report that, as of the date of such report:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind represented by 2,200 shares in Euroheat HQ s.p. z o.o. is not at least equal to 250,000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 2.- to be issued in counterpart plus a share premium of EUR 4,880,057.49.-".

The aforesaid Certificate and Report, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

# Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The corporate capital is set at two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of two euro (EUR 2) each".

#### Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Citco (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

# Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de juin,

par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,



s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de VTS Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.449 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2006 suivant un acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360 du 13 mars 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Madame Lucie Ribeiro, employée privée, de résidence à Luxembourg comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Madame Solange Wolter, employée privée, de résidence à Luxembourg comme scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont référencés ci-après comme le Bureau.

Le Bureau formé, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

- I. Il ressort de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau, que un million (1.000.000) actions, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut statuer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduits ci-après.
  - II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Reconnaissance du rapport établi par HRT Révision, un réviseur d'entreprises à Luxembourg, à dater aux alentours de mai 2010 (le Rapport);
- 2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) et ayant les mêmes droits que les actions existantes;
- 3. Approbation de la possibilité pour Euroheat Group S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123.712 (le Souscripteur) de devenir un nouvel actionnaire de la Société et de souscrire aux actions nouvellement émises dans la Société;
- 4. Souscription à et libération des deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions à libérze par un apport en nature d'un montant en euros équivalent à vingt-et-un millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt-quatre euros point deux zloty polonais (PLN 21.899.524,02) au taux de change PLN/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le jour précédant l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la Société statuant sur l'augmentation de son capital social, consistant en les deux mille deux cents (2.200) actions détenues par le Souscripteur dans le capital social de Euroheat HQ sp. z o.o., une société à responsabilité limitée immatriculée et existant en droit polonais, ayant son siège social à ul. Łu ycka 6b, 81-537 Gdynia et immatriculée sous le numéro KRS 0000144190 (les Actions Euroheat HQ);
  - 5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
- 6. Modification du registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et
  - 7. Divers.
  - III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte du Rapport.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par un million (1.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2), ayant les mêmes droits que les actions existantes.

# Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter l'opportunité pour le Souscripteur de devenir nouvel actionnaire de la Société et de souscrire aux actions nouvellement émises par la Société.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:



# Souscription – Libération

Le Souscripteur, ici représenté par Arlette Siebenaler, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2), et les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant en euros équivalent à vingt-et-un millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt-quatre euros point deux zloty polonais (PLN 21.899.524,02) au taux de change PLN/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le 3 juin 2010 (à savoir PLN 4,0705 pour EUR 1), à savoir cinq millions trois cent quatre-vingt mille cinquante-sept euros et quarante-neuf eurocents (EUR 5.380.057,49), consistant en les Actions Euroheat HQ.

Cet apport d'un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt mille cinquante-sept euros et quarante-neuf eurocents (EUR 5.380.057,49) fait à la Société doit être alloué de la manière suivante:

- cinq cent mille euros (EUR 500.000) au compte du capital social de la Société; et
- quatre millions huit cent quatre-vingt-mille cinquante-sept euros et quarante-neuf eurocents (EUR 4,880,057.49) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Actions Euroheat HQ a été apportée au notaire instrumentant par le biais (i) d'un certificat de gestion émis par la gérance du Souscripteur le 3 juin 2010 (le Certificat) et (ii) du Rapport daté du 3 juin 2010.

Il résulte du Rapport que, à la date de ce Rapport:

«Sur base de notre travail, rien ne nous fait penser que la valeur de l'apport en nature représenté par 2.200 actions de Euroheat HQ s.p. z o.o. n'est pas au moins égal aux 250.000 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 2 à émettre en contrepartie auxquelles s'ajoutent une prime d'émission de EUR 4.880.057,49.»

Lesdits Certificat et Rapport, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacun.»

# Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

# Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 4.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25056. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076576/209.

(100088269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



# Notane Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 41.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 130.673.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 10 juin 2010

L'associé unique de Notane Invest S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du "Geschäftsführer" suivant avec effet au 10 juin 2010
- \* Hille-Paul Schut;
- de nommer la personne suivante "Geschäftsführer" avec effet au 10 juin 2010 et ce pour une durée illimitée:
- \* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2010073242/16.

(100084948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Hacinson Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.144.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat. Le 8 juin 2010. Jean-Yves NICOLAS.

Référence de publication: 2010073158/10.

(100084889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Hacinson Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.144.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat. Le 8 juin 2010. Nicole THOMMES.

Référence de publication: 2010073159/10.

(100084894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### I.C. Dom-Com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073165/10.

(100085447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Ilaz Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 99.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073167/10.

(100084873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



#### Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Pour HELIOS** 

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010073161/15.

(100084923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Mercuria Independent Risk Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 132.014.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of June.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mercuria Independant Risk Solutions S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notary deed of Me Joëlle Baden on 6 September 2007 published in the Mémorial C number 2443 of 27 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 132.014. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open with Cécile Gadisseur, juriste, with professional address at 19, rue de Pitbourg, L- 1273 Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Sophie Mathot, private employee, with professional address in Senningerberg, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Cécile Gadisseur, prenamed.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

# Agenda:

- 1. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) so as to raise it from its current amount of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) to an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000) without issuing new shares, divided into one thousand (1,000) shares, without nominal value, by a contribution in cash of the existing shareholders;
  - 2. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to the foregoing resolution.
  - 3. Miscellanous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the share-holders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.
- (v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

#### First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) to an



amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) without issuing new shares, but by increasing the par value (pair comptable) of the shares, divided into one thousand (1,000) shares, without nominal value, by a contribution in cash of the existing shareholders.

The amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

#### Second resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

As a result, the first paragraph of the article 5 shall from now on read as follows:

" Art. 5. § 1. The subscribed share capital is set at three thousand euros (EUR 300,000) consisting of one thousand (1,000) shares without indication of a nominal value."

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Mercuria Independent Risk Solutions S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden en date du 6 Septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2443 du 27 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.014. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Cécile Gadisseur, juriste, demeurant professionnellement au 19, rue de Pitbourg, L- 1273 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg. L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Cécile Gadisseur, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, sans émission de nouvelles actions, par un apport en numéraire des actionnaires existants;
- 2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution proposée cidessus.
  - 3. Divers.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.
- (iii) Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission de nouvelles actions, mais en augmentant le pair comptable des actions, par un apport en numéraire des actionnaires existants.

Le montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. §1. La Société a un capital social de trois cent mille euros (EUR 300.00,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cécile Gadisseur, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 juin 2010. LAC / 2010 / 26623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076425/128.

(100088222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

# Immobilière Mühlenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 48.463.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010073173/15.

(100084796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



# Immo & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010073171/11.

(100085098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Information Presse et Communication Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 4, Um Aale Wee.

R.C.S. Luxembourg B 100.594.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073174/10.

(100084804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# ING Private Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.669.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Par délégation

Référence de publication: 2010073175/13.

(100085002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# International Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073176/10.

(100085196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# LAURENTY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.014.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073201/10.

(100084811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



#### Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2010

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Joost VERSLUIS, Administrateur de société, demeurant au 13, Zeemansstraat, NL-3016 Rotterdam, de Monsieur Pierre FREICHEL, Administrateur de société, demeurant au 11, Nei WeeL-6833 Biwer, de Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

LIZO S.A.

C. BITTERLICH / A. RENARD

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010073206/22.

(100084716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 163.010.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

- 1) Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on June 9, 2010;
- 2) PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on June 10, 2010, (the Members).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Members, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PREDICARE S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9 th., 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9 th., 2006, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 31 st., 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30 th., 2008, a deed of the same notary dated August 29 th., 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 dated September 29 th., 2008, a deed of the same notary dated February 6 th., 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535 dated March 12 th., 2009, a deed of the same notary dated March 31 st., 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 865 dated April 22nd, 2009, by a deed of the same notary dated September 24 th., 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 dated October 20 th., 2009, and by a deed of the same notary dated December 15 th., 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 dated October 20 th., 2009, and by a deed of the same notary dated December 15 th., 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 dated October 20 th., 2009, and by a deed of the same notary dated December 15 th., 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 dated October 20 th., 2009, and by a deed of the same notary dated December 15 th., 2009, published in the Mem

The Members acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred thirty-six million ten thousand one hundred euro (EUR 136,010,100.-) represented by one million three hundred sixty thousand one hundred (1,360,100) Class A Units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Unit" and, together with the Class A Units, the "Units"), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred sixty-three million ten thousand one hundred euro (EUR 163,010,100.-) represented by one million six hundred thirty thousand one hundred (1,630,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;
- 2. Issuance to, subscription and payment of two hundred and seventy thousand (270,000) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of twenty seven million euro (EUR 27,000,000.-);
- 3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;
- 4. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;
  - 5. Any other business

This having been declared, the Members, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

#### First resolution

The Members resolve to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred thirty-six million ten thousand one hundred euro (EUR 136,010,100.-) represented by one million three hundred sixty thousand one hundred (1,360,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred sixty-three million ten thousand one hundred euro (EUR 163,010,100.-) represented by one million six hundred thirty thousand one hundred (1,630,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

# Second resolution

The Members resolve to issue two hundred and seventy thousand (270,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

# Subscription and Payment

There now appears Mr. Michel BULACH, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France, on June 10, 2010.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person, by the Members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for two hundred and seventy thousand (270,000) newly Class A Units of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of twenty-seven million euro (EUR 27,000,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Amundi Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on June 9, 2010, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

- "Based on the verification procedures applied as described above:
- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the two hundred and seventy thousand (270,000) Class A Units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each;
  - we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the Members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and two hundred and seventy thousand (270,000) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.



#### Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Members resolve to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

"Art. 5, paragraph 1. The subscribed corporate capital is set at one hundred sixty-three million ten thousand one hundred euro (EUR 163,010,100.-) represented by one million six hundred thirty thousand one hundred (1,630,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each".

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

#### Fourth resolution

The Members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

#### Ont comparu:

- 1) Amundi Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Chicago, Illinois, USA le 9 juin 2010;
- 2) PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par Monsieur Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 10 juin 2010, (les Associés).

Les dites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PREDICARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 aout 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, par acte du même notaire du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2376 du 29 septembre 2008, par acte notarié du même notaire du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 12 mars 2009, par acte du même notaire du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 865 du 22 avril 2009, par acte du même notaire du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2051 du 20 octobre 2009, et par acte du même notaire du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 28 janvier 2010 (ci-après dénommée la "Société").

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent trente-six millions dix mille cent euros (EUR 136.010.100.-) représenté par un million trois cent soixante mille cent (1.360.100) Parts Sociales A (les «Parts Sociales A»), et une (1) part sociale de type B (les «Parts Sociales B» et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent soixante-trois millions dix mille cent euros (EUR 163,010.100.-) représenté par un million six cent trente mille cent (1.630.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;



- 2. Emission à, souscription et paiement de deux cent soixante-dix mille (270.000) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social à 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de vingt-sept million d'euros (EUR 27.000.000.-).
- 3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée:
- 4. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;
  - 5 Divers

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent trente six millions dix mille cent euros (EUR 136.010.100.-) représenté par un million trois cent soixante mille cent (1.360.100) Parts Sociales A (les «Parts Sociales A»), et une (1) part sociale de type B (les «Parts Sociales B» et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent soixante-trois millions dix mille cent euros (EUR 163.010.100.-) représenté par un million six cent trente mille cent (1.630.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

#### Seconde résolution

Les Associés décident d'émettre deux cent soixante-dix mille (270.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

#### Souscription et paiement

Comparaît alors M. Michel BULACH prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 10 juin 2010.

Une copie de la procuration signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., deux cent soixante-dix mille (270.000) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de vingt-sept millions d'euros (EUR 27.000.000.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Amundi Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 9 juin 2010, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

«En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale au nombre et à la valeur des deux cent soixante-dix mille (270.000) parts sociales de type A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune».
  - Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance.».

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et deux cent soixante-dix mille (270.000) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

#### Troisième résolution

En conséquence, les Associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

**«Art. 5, paragraphe 1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent soixante-trois millions dix mille cent euros (EUR 163.010.100.-) représenté par un million six cent trente mille cent (1.630.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune».

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

#### Quatrième résolution

Les Associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: A. Monnier, M. Bulach, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. LAC/2010/26686. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076467/209.

(100088271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

#### Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIZO S.A.

C. BITTERLICH / A. RENARD

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010073207/12.

(100084924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Lux-Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.668.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073211/10.

(100084771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# LYXOR CTA Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010073215/11.

(100084690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



# Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 5.947.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 135.140.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

#### There appeared:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132440, and

CR KaiserKarree Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132783,

both here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established on May 25, 2010 and May 20, 2010, respectively.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Kaiserkarree S.à r.l." (the Company) with registered office at 3438, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135140, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 of February 5, 2008, which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary of February 25, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 785 of April 15, 2010.
- II. The Company's share capital is currently fixed at four million four hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 4.407.500,00) represented by one hundred seventy-six thousand three hundred (176.300) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.
- III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one million five hundred forty thousand Euro (EUR 1.540.000,00) in order to raise it from its present amount of four million four hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 4.407.500,00) to five million nine hundred forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 5.947.500,00) by the creation and issuance of sixty-one thousand six hundred (61.600) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares).

# Subscription - Payment

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for thirty thousand eight hundred (30.800) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of seven hundred seventy thousand Euro (EUR 770.000,00) by contribution in cash in the same amount; and
- CR KaiserKarree Holding, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for thirty thousand eight hundred (30.800) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of seven hundred seventy thousand Euro (EUR 770.000,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of one million five hundred forty thousand Euro (EUR 1.540.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

- IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- " **Art. 5.1.** The share capital is fixed at five million nine hundred forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 5.947.500,00) represented by two hundred thirty-seven thousand nine hundred (237.900) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each".

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.



On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-six mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132440, et

CR KaiserKarree Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132783,

toutes les deux ici représentées par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxemboug, en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 25 mai 2010 et le 20 mai 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Kaiserkarree S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135140, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 294 du 5 février 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°785 du 15 avril 2010.
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre millions quatre cent sept mille cinq cents Euro (EUR 4.407.500,00) représenté par deux cent trente-sept mille neuf cents (237.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.
- III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent quarante mille Euro (EUR 1.540.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent sept mille cinq cents Euro (EUR 4.407.500,00) à cinq millions neuf cent quarante sept mille cinq cents Euro (EUR 5.947.500,00) par la création et l'émission de soixante et un mille six cents (61.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts).

# Souscription - Libération

- TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à trente mille huit cents (30.800) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 770.000,00) par apport en numéraire du même montant
- CR KaiserKarree Holding, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à trente mille huit cents (30.800) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 770.000,00) par apport en numéraire du même montant.

Un montant d'un million cinq cent quarante mille Euro (EUR 1.540.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinq millions neuf cent quarante sept mille cinq cents Euro (EUR 5.947.500,00) représenté par deux cent trente-sept mille neuf cents (237.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23454. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010076379/123.

(100087493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

#### Marathon Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010073217/11.

(100085155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Madidi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 81.330.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MADIDI S.A.

Mohammed KARA / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010073220/12.

(100084849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# ORDINA Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.736.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

**B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG** 

Signature

Référence de publication: 2010073249/15.

(100084792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



# Men Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 138.329.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073235/10.

(100084731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.619.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A. Martina Neuhaus / Lars Erik Høgh Authodrised Signature

Référence de publication: 2010073241/13.

(100085397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Oyster I Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 121.843.

# AUSZUG

Aus einem Anteilsüberträgungsvertrag vom 28. Mai 2010 zwischen der SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 117.239, einerseits, und Herrn Ralf Nöcker, geboren am 15. September 1972 in Recklinghausen (Deutschland), wohnhaft in 15, Unter Altstadt, CH-6300 Zug, andererseits, geht hervor, dass die SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. mit sofortiger Wirkung 70.000 Anteile an der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je EUR 1, an Herr Nöcker übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

- SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.: 2.942.525 gewöhnliche Anteile - Ralf Nöcker: 70.000 gewöhnliche Anteile - Partners Group Access 102 L.P.: 150.000 Vorzugsanteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010073251/22.

(100085103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Pfizer International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.

R.C.S. Luxembourg B 79.433.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073252/10.

(100085524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



# St. Modwen Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 154.061.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and ten.

On the ninth of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 153339,

here represented by Ms Angelika Siljaew, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ST. MODWEN PROPERTIES IV S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 <sup>th</sup> August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.
- 2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

# Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is to act as the holding company and parent company of other subsidiary companies; to acquire of equity stake(s), in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any entity within its group. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.
- 3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties in England as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or English companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties.
- 3.3. The Company may borrow or raise money in such manner as the Company shall think fit and in particular by the issue (whether at par or at a premium or discount and for such consideration as the Company may think fit) of bonds, debentures or debenture stock (payable to bearer or otherwise), mortgages or charges, shares or other securities, perpetual or otherwise, and,

if the Company thinks fit, charged on all or any of the Company's property (both present and future) and further, if so thought fit, convertible into any stock or shares or securities of the Company or any other company, and collaterally or further to secure any obligations of the Company by a trust deed or other assurance or pledge.



The Company may guarantee or otherwise support or secure, either with or without the Company receiving any consideration or advantage and whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or part of the undertaking, property, assets and rights, present and future, of the Company or by both such methods or by any other means whatsoever, the liabilities and obligations of and the payment of any moneys whatsoever (including but not limited to capital, principal, premiums, interest, dividends, costs and expenses on any stocks, shares or securities) by any person, firm or company whatsoever, including but not limited to any company which is for the time being the holding company or a subsidiary undertaking of the Company or of the Company's holding company or is controlled by the same person or persons as control the Company or is otherwise associated with the Company in its business.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

#### II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:
  - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
  - b) to other partner(s), or
  - c) to a designated third party.
- 6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:
  - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
  - b) to other partner(s), or
  - c) to a designated third party.
- 6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3. or 6.4. above.
- 6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.
- 6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
  - 6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



# III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed forthwith upon notice being served upon them by the partners.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any Category A manager and any one Category B manager acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice which place shall, usually, be in Luxembourg and shall never be in England.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. Subject always to article 9.6, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented; there must be at least one Category A Manager and one Category B Manager present in person or by proxy and of those present (in person or by proxy) there must be more Category B Managers than Category A Managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager vote in favour of the resolution and the number of Category B Manager votes must be more than the number of Category A Manager votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Notwithstanding article 9.5, if all Category A Managers give notice by facsimile, email or other means to the Company that they will not attend a board meeting, then the quorum for such meeting and the requirement for validly passing resolutions will not be as set out in article 9.5 for such meeting, but shall instead require a minimum of two Category B Managers to attend the meeting (in person or by proxy) and a minimum of two Category B Managers must vote in favour of such resolution(s).
- 9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager (whose signatures may be on separate or counterpart copies of the document concerned) or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

# IV. General meetings of partners

# Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.



12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

# Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
  - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

# VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

# VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the 30 <sup>th</sup> of November 2010.

# Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.



#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 18,190.64.

# Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr Timothy Paul Haywood, company director, born in Walsall (United Kingdom), on June 02, 1963, with professional address at Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, United Kingdom;
- Mr Stephen James Burke, construction director, born in Burton on Trent (United Kingdom), on April 23, 1959, with professional address at Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, United Kingdom;

Category B managers:

- Mr Alain Heinz, Company Director, born in Forbach (France), on May 17, 1968, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Mr Jean Pascal Caruso, Company Director, born in Metz (France), on July 06, 1975, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Mr Samba Kane, Company Director, born in Pontoise (France), on January 12, 1982, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

# Follows the french version: Suit la version française:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A comparu:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 153339,

ici représentée par Mademoiselle Angelika Siljaew, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ST. MODWEN PROPERTIES IV S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète



de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

#### Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet d'agir comme société holding et société mère d'autres sociétés filiales, d'acquérir une ou des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité faisant partie de son groupe. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.
- 3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers en Angleterre ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou anglaises, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers.
- 3.3. La Société pourra emprunter ou lever des fonds de manière que la Société jugera à propos et en particulier par l'émission (soit à valeur nominale ou avec une prime ou avec un rabais tel que la Société le jugera à propos) d'obligations, de créances, d'obligations sans garantie (payables au porteur ou autrement), d'hypothèques ou d'autres garanties, d'actions ou d'autres titres, perpétuels ou autre, et si la Société le juge à propos, gagée sur tout ou partie des actifs de la Société (aussi bien passés que futurs), et de plus, si la Société le juge à propos, convertible en toute action ou titre de la Société ou de toute autre société, et collatéralement ou pour garantir plus toute obligation de la Société par un acte de trust ou toute autre assurance ou nantissement.

La Société pourra garantir ou d'autre manière, supporter ou sécuriser, soit sans ou avec contrepartie ou avantage et que ce soit par engagement personnel ou en hypothéquant ou nantissant tout ou partie de ses biens, actifs, avoirs et droits, présents et futurs, ou par les deux méthodes ou par tout autre moyen que ce soit, les engagements et obligations et le paiement de toute somme que ce soit (y compris mais non limité au capital, principal, primes, intérêts, dividendes, coûts et frais relatifs à toutes, actions ou valeurs mobilières) par toute personne, entreprise ou société que ce soit, y compris mais non limité à toute société qui est pour le moment la société holding ou une filiale ou une entreprise filiale de la Société ou de la société holding de la Société ou est contrôlée par la ou les mêmes personnes ou est par ailleurs associé à la Société dans ses affaires.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

# Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit par son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.



- 6.4. Préalablement au transfert de toutes ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que toutes ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:
  - a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
  - b) aux autres associés, ou
  - c) à une partie tierce désignée.
- 6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de toutes ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que toutes ou partie de ces parts sociales soient attribuées:
  - a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
  - b) aux autres associés, ou
  - c) à une partie tierce désignée.
- 6.6. Toutes ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.
- 6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.
- 6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la loi.

#### III. Gestion - Représentation

# Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.
  - 7.2. Les Gérants sont révocables sans délai, après avis signifié par les associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B agissant conjointement.

# Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera habituellement au Luxembourg et ne sera jamais en Angleterre.
- 9.2. Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.
- 9.5. Dans tous les cas sous réserve de l'article 9.6, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée; un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B devant toujours être présents en personne ou par procuration et de ceux qui sont présents (en personne ou par procuration) il doit y avoir plus de Gérants de catégorie B que de Gérants de Catégorie A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B votent en faveur de la résolution et que le nombre de voix de Gérants de Catégorie B soit plus élevé que le nombre de votes de Gérants de Catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Nonobstant l'article 9.5, si tous les Gérants de Catégorie A donnent un avis par télécopieur, par courriel ou par d'autres moyens à la Société qu'ils n'assisteront pas à une réunion du conseil, alors le quorum pour une telle réunion, et pour adopter des résolutions valablement, ne sera pas comme indiqué dans l'article 9.5, mais, à la place, un minimum de



deux Gérants de Catégorie B doivent être présents à la réunion (en personne ou par procuration) et toute résolution devra être approuvée au minimum par deux Gérants de Catégorie B pour être valable.

- 9.7. Tout Gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.
- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B (dont les signatures peuvent être sur des copies séparées du document concerné) ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des Gérants.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

# IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

# Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

# Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;



(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 30 novembre 2010.

#### Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 18.190,64.

#### Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Timothy Paul Haywood, administrateur de sociétés, né à Walsall (Royaume-Uni), le 02 juin 1963, demeurant professionnellement au Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, Royaume-Uni;
- Monsieur Stephen James Burke, directeur de construction, né à Burton on Trent (Royaume-Uni), le 23 avril 1959, demeurant professionnellement au Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway, Quinton Business Park, Birmingham B32 1AF, Royaume-Uni;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Jean Pascal Caruso, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 06 juillet 1975, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Monsieur Samba Kane, administrateur de sociétés, né à Pontoise (France), le 12 janvier 1982, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.SILJAEW, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2010. Relation: GRE 2010/2081. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089049/488.

(100099399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

# Cordea Savills Italian Opportunities No. 2 S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083581/11.

(100093773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Cordea Savills Italian Opportunities No. 2 S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083582/11.

(100093774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Eosfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 65.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010083620/11.

(100093752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

# Jans-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010083716/14.

(100093784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



## Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.152.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010073129/15.

(100084739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Investeam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.258.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073177/10.

(100084734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2010.

Pour Kaupthing Life & Pension, Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010073183/12.

(100085419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# KFDS, KNEIP Fund Distribution Support S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 47.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010073187/12.

(100084810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

## Luxembourg Pension Fund, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg I 3.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010073198/13.

(100084723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

## Kritsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.416.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073188/10.

(100084747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Magliaso Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 154.018.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on twenty-fifth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

### THERE APPEARED:

"European Property Holdings S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 144297,

here represented by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 18 June 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

# I. Name - Registered office - Object - Duration

**1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Magliaso Capital S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



# 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

# II. Capital - Shares

## 5. Capital.

- 5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### 6. Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



# III. Management - Representation

## 7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
  - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### 8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

## 9. Procedure.

- 9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several

Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

- 9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

## 10. Representation.

- 10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.
- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.
- 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

# IV. General meetings of shareholders

## 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.



- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

# 14. Accounting year.

- 14.1 For the non leap years, the accounting year of the Company shall begin on the first day of March of each year and end on the twenty-eighth of February of each year.
- 14.2 For the leap years, the accounting year of the Company shall begin on the twenty-ninth day of February of each year and end on the twenty-eighth of February of each year.
- 14.3 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.4 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the

Company's nominal share capital.

- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

# VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on February 28, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, "European Property Holdings S.à r.l.", pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).



The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately nine hundred Euros.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1) The following Company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

The public limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg "VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.", established and having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 47765.

2) The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

## Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

"European Property Holdings S. à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 144297,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, employé, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Magliaso Capital S.à r.l." (ciaprès la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

# 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de

Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.



## 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée come une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.
- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

# II. Capital - Parts sociales

## 5. Capital.

- 5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### 6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.



## III. Gestion - Représentation

## 7. Conseil de gérance

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
  - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs

personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### 9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
  - 9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire,

ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

# 10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

# 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



# IV. Assemblée générale des associés

## 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

## 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### 14. Exercice social.

- 14.1 Les années non bissextiles, l'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le vingthuit février de chaque année.
- 14.2 Les années bissextiles, l'exercice social commence le vingt-neuf février de chaque année et se termine le vingt-huit février de chaque année.
- 14.3 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.4 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 28 février 2011.



## Souscription - Libération

Ces faits exposés, "European Property Holdings S.à r.l.", prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

#### Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

# Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1) La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

La société anonyme constituée et existant selon les lois de Luxembourg "VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.", établie et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 47765.

2) Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. LAC/2010/28678. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087295/447.

(100097176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

## Kritsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.416.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073189/10.

(100084752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Kritsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 34.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073190/10.

(100084754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



## Vandemoortele International Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 26.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 juin 2010

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

#### **PRICEWATERHOUSECOOPERS**

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la société VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010073359/17.

(100085140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### Kritsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.416.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073191/10.

(100084761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

# Vostok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.451.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 28 mai 2010 que:

la société Tarragona S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98 255, cède

- 500 (cinq cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société Vostok S.à r.l. à

la société Centuria Real Estate Asset Management International S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 96 465

Suite à ce transfert les parts sociales de Vostok S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Centuria Real Estate Asset Management International S.A.:500 parts socialesTarragona S.A.:0 part socialeTotal:500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour Vostok S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010073358/26.

(100085134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck